

Fiche technique 3/12

Prairies extensives et peu intensives

Dans le cadre des projets de réseau écologique, les prairies inscrites en tant que surfaces de compensation écologique font l'objet de mesures supplémentaires aux mesures de base de l'Ordonnance sur les paiements directs. Les mesures sont les mêmes pour les prairies extensives et peu intensives.

3 mesures pour différents types de prairies

Prairie avec OQE qualité	<i>Mesure 1 ou 3</i>
Prairie de moins de 20 a	<i>Mesure 1 ou 3</i>
Prairie fauchée à la barre de coupe	<i>Mesure 1 ou 3</i>
Bande herbeuse de haie avec OQE qualité	<i>Mesure 2</i>
Bande herbeuse de haie sans OQE qualité	<i>Mesure 3</i>
Autres prairies extensives ou peu intensives	<i>Mesure 3</i>

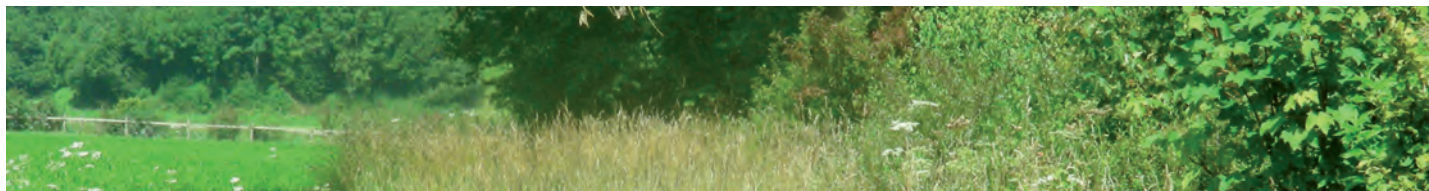
Mesure 1:

- Fauche à partir du 1er juillet
- Sans conditionneur
- Une seule fauche annuelle
- Pas de coupe de nettoyage, pas de pâture



Mesure 2:

- Largeur de la bande 3 à 6 m
- Fauche de la première moitié de la bande au 15 juin
- Fauche de la deuxième moitié de la bande au plus tôt 6 semaines après la première coupe
- Une seule fauche annuelle, pas de



Mesure 3:

- Fauche à partir du 15 juin
- A chaque coupe maintien de 5 % de la surface non fauché (10% si utilisation du conditionneur)
- Déplacement de la surface non fauchée à chaque coupe ou chaque année
- Maintien de la surface non fauchée en hivers et protection contre la pâture d'automne

